

Note explicative relative au changement de méthode de calcul de la valorisation de la part de färm.lIn SC

Suite à la modification de la valeur de la part à 5,07€/part le 9 juin 2022, l'assemblée générale a demandé au conseil d'administration de prévoir une note à destination des coopérateurs qui n'ont pu être présent reprenant les explications et échanges ayant eu lieu durant l'assemblée générale.

Comme chaque année (tel que prévu dans les statuts) le Conseil d'Administration (CA) a procédé à un exercice de valorisation des parts de färm.lIn SC et a souhaité porter le point pour vote en assemblée générale par soucis de transparence.

Jusqu'à présent, la valorisation de la part a été basée sur une moyenne de trois méthodes afin de prendre en considération les perspectives de croissance du magasin (cash flow futurs). Le CA a décidé de ne plus utiliser cette moyenne des trois méthodes. Le CA estime qu'il n'est plus pertinent d'utiliser des méthodes qui valorisent des croissances futures. En effet, le marché du bio qui a évolué plus que favorablement jusqu'en 2019 (+10%/an), est clairement arrivé à maturité. Le CA est arrivé à la conclusion qu'il fallait intégrer cette stabilité de marché dans la valorisation.

Dès lors, le CA propose donc d'utiliser comme unique formule pour la valorisation des parts de färm.lIn SC, une formule de multiple du bénéfice d'exploitation du magasin (Ebitda). Cela sera d'application pour la valorisation 2021 et celles des années suivantes.

La valorisation de la part pour l'année 2021 en suivant cette méthode est de 5,07€/part. Cela s'explique par le fait que l'Ebitda actuel a été et est particulièrement impacté d'une part, par une récession dans le secteur du bio et d'autre part, par des augmentations de coûts (notamment énergétique, de frais généraux et de coûts salariaux liés aux indexations).

Le Management et le CA sont bien conscients de cette situation et travaillent depuis plusieurs mois sur la recherche de mesures de réorganisation et sur des négociations (crédits bancaires, propriétaires, ...), qui verront leurs effets démarrer à partir de cet été.

Nous devons faire le « gros dos » pour l'instant et sommes confiants dans l'impact positif qu'auront ces mesures. De nouveaux budgets ont été établis pour les années à venir. Si ceux-ci sont réalisés, nous pouvons raisonnablement penser que nous allons revenir à des valeurs historiques (au-dessus de 25€/part) à partir de 2024. La diminution de la dette financière participe grandement à cette création de valeur.

Les participants à l'AGO ont bien compris la situation et la résolution de porter la part à 5,07€ a été votée à 18148 voix « pour », 0 voix « contre » et 8 abstentions sur 18156 voix représentées